

Article 10 :

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant intervenir lors du tournoi.

Article 11 :

Le tournoi ne sera pas interrompu. Un buffet et une buvette seront à la disposition de tous (boissons chaudes et froides, pâtisseries et sandwiches).

Article 12 :

Le matériel utilisé par les participants devra être homologué par la FFTT. La compétition s'effectuera avec des balles blanches plastiques fournies par l'organisateur.

Article 13 :

Le fait de s'engager implique à chaque participant l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 14 :

L'organisation se réserve le **droit d'annuler le tournoi** ou de modifier la dotation en cas d'inscriptions insuffisantes dans un tableau ou de conditions météo ne permettant pas la circulation routière.

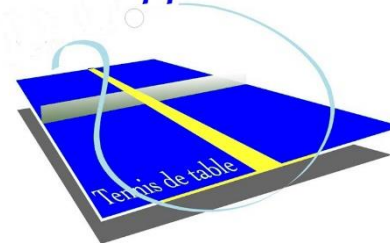
Article 15 : Tableau des récompenses en Euros

Tous les prix dans le tableau ci-dessous seront par espèces et lots pour le tableau A

	Vainqueur	Finaliste	1/2 Finaliste	1/4 Finaliste
Série A	Lots	Lots	Lots	X
Série B	40	20	10	X
Série C	50	25	12	X
Série D	60	30	15	X
Série E	70	35	18	X
Série F	90	45	20	10
Série G	80	40	20	0
Série H	120	60	30	15
Série I	140	70	35	20
Série J	80	40	20	X
Série K	250	125	60	30
Série L	500	250	150	50

Dieppe U.C

Dieppe Universitaire Club



Tennis de Table

Les 6 et 7 Janvier 2018

(Maison des sports 20 Bis, Avenue Gambetta 76200 DIEPPE)

8^{ème} Tournoi National de Tennis de Table 3500€ de dotations (En espèces) + Lots

Inscription possible sur notre site

<http://dieppeuctt.free.fr>

Article 1 :

La section tennis de table du Dieppe U.C. organise les 6 et 7 Janvier 2018 son 8ème Tournoi National à la Maison des Sports de Dieppe.

Ce tournoi se déroulera sur 36 tables.

Le pointage des joueurs s'effectuera 30 minutes avant chaque tableau.

Le forfait du joueur sera prononcé 5 min après le premier appel.

Article 2 :

Ce tournoi (Homologation FFTT N°?/2017) est ouvert aux licenciés traditionnels de la FFTT.

La présentation de l'attestation de licence et d'une pièce d'identité (avec photo) sera obligatoire lors du pointage.

Le nombre de points retenus pour les inscriptions est celui inscrit sur la licence de la 2ème phase 2017/2018.

Article 3 :

Cette épreuve comporte les tableaux suivants :

Le Samedi 06 Janvier

- TABLEAU A : Réservé aux – de 18 ans (minimes à juniors) -----15h00
- TABLEAU B : < 700 (Clts 500 à 699) -----11h00
- TABLEAU C : < 900 (Clts 500 à 899 pts) -----14h00
- TABLEAU D : < 1100 (Clts 500 à 1099 pts) -----12h00
- TABLEAU E : < 1300 (Clts 700 à 1299 pts) -----11h00
- TABLEAU F : < 1500 (Clts 900 à 1499 pts) -----14h00

Le Dimanche 07 Janvier

- TABLEAU G : < 1400 (Clts 500 à 1399 pts) ----- 10h30
- TABLEAU H : < 1600 (Clts 500 à 1599 pts) ----- 08h30
- TABLEAU I : < 1800 (Clts 500 à 1799 pts) ----- 09h30
- TABLEAU J : Toutes séries Dames -----11H30
- TABLEAU K : Non numéroté (Clts 500 à 20** pts) -----11H30
- TABLEAU L : Séries open -----13h00

Tous les tableaux se dérouleront par poules de 3 joueurs. Les deux premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Les tableaux sont ouverts aux féminines et aux masculins excepté le tableau J qui est réservé aux féminines.

Article 4 :

Les droits d'engagements sont fixés à :

- TABLEAU : A : 7 € (limité à 48 joueurs)
- TABLEAUX : B, C, D, E : 7 € (limité à 72 joueurs)
- TABLEAU : F : 8 € (limité à 72 joueurs)
- TABLEAUX : G, H, I, K : 8 € (limité à 96 joueurs)
- TABLEAU : J : 8 € (limité à 24 joueurs)
- TABLEAU : L : 9 € (limité à 72 joueurs)

Les engagements accompagnés des droits de participation (chèque à l'ordre de Dieppe UC TT) doivent impérativement parvenir au plus tard le Vendredi 5 Janvier 2018 avant 18h00 auprès de :

- Mr Gérard LESEUR / immeuble Raoul Dufy Apt 36 / 1, rue Nicolas Lémercy 76370 Neuville les Dieppe

Tel. : 02 35 82 99 06 / Port : 06 21 34 94 47 / E-Mail : leseurcajot@orange.fr

- Mr Pascal CAVECIN / 1750, route de la mer 76119 Ste marguerite / mer

Tel : 02 35 83 85 13 / Port : 06 22 25 93 59 / E-Mail : cavecin.pascal@hotmail.fr

Article 5 :

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches, excepté la finale du tableau L qui se jouera au meilleur des 7 manches.

Article 6 :

Un participant ne pourra pas s'inscrire dans plus de 3 tableaux le samedi et 3 le dimanche

Un joueur absent lors de son premier tableau sera automatiquement désinscrit de ses autres tableaux s'il ne prévient pas les organisateurs de son retard.

Un joueur absent le samedi et n'ayant pas prévenu les organisateurs sera désinscrit pour les tableaux du dimanche.

Article 7 :

Le juge arbitre de ce tournoi sera Mr ROYER Patrick (JAN) assisté de Mr Pascal CAVECIN (JA3). Leurs décisions seront sans appel en cas de litiges ou de réclamations. Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la FFTT, il sera fait la stricte application des règlements de cette dernière. Tout point non prévu par le présent règlement sera tranché par le juge arbitre, en accord avec les organisateurs.

Article 8 :

La mise en poules se fera 10 minutes avant le début de chaque tableau,

Le tirage au sort public de mise en tableau se fera à la table du juge arbitre à la fin des poules de chaque tableau avec respect des assiettes.

Article 9 :

Une tenue correcte et sportive sera de rigueur. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase, d'utiliser la colle dans une enceinte autre que celle désignée à cet effet.

INSCRIPTION SUR LE SITE DU CLUB POSSIBLE

<http://dieppeuctt.free.fr>